



archers corneilla de la rivière

Par **Kzw**, le **30/06/2021 à 12:35**

Bonjour,rnrnMa mairie veut me refuser l'utilisation d'une salle que mon association de tir à l'arc utilise depuis plus de 4 ans, et cela, sans raison. Lettre reçue.rnEst-ce qu'un recours administratif peut aboutir ?rnrnMerci.

Par **Visiteur**, le **30/06/2021 à 13:18**

Bon jourrnrnAvant tout recours administratif, une tentative de conciliation est nécessaire, adressez votre réclamation au maire en LR/AR.rnrn

Par **nihilscio**, le **30/06/2021 à 13:35**

Bonjour,rnrnIl faudrait savoir quels sont vos droits sur cette salle. Y a-t-il un écrit quelconque ? La mairie peut mettre fin à une simple autorisation d'occupation à titre gratuit.

Par **Zénas Nomikos**, le **30/06/2021 à 16:42**

Bonjour,rnrn rnrnla décision de la mairie a forcément une raison bonne ou mauvaise.rnrnSi il s'agit d'une discrimination c du pénal mais il peut y avoir plein de raisons différentes.rnrnVous avez reçu un écrit de la mairie, que contient-il exactement?rnrnSi vous souhaitez que j'analyse votre courrier de la mairie, envoyez-moi votre adresse email par mon blog en signature du

présent message.